

CHARTRE PROFESSIONNELLE

Formation, stage, ateliers

Charte des marques, méthodes, formations, rédactionnels, ateliers, produits, conférences, événements réalisés par Fabrice CAPEL **Coaching - Formation - Accompagnement**

1- Préambule

Dans le cadre de ses activités et de leur développement, Fabrice CAPEL s'attache à mettre en application un ensemble de valeurs, principes, comportements, normes, et politiques internes.

La présente charte des activités de formations, ateliers, stages, produits qui devront impérativement être respectées par toute personne physique ou morale qui souhaite s'inscrire ou s'est inscrite à une formation dispensée par Fabrice CAPEL-CFA

Cette Charte ne saurait dispenser les partenaires et/ou cocontractant et/ou clients de se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi qu'aux obligations qui leur incombent en application de tout autre engagement qu'ils ont pu prendre ou qu'ils pourraient être amenés à prendre à l'égard de Fabrice CAPEL-CFA.

2- Formations, stages, ateliers

Objet des formations, stages et ateliers

Les cycles des programmes de formations, stages, ateliers, organisée par Fabrice CAPEL -CFA, sont accessibles au grand public, aux professionnels de la relation d'aide et de l'accompagnement de l'humain sous réserve de l'acceptation de leur dossier.

Les modules des cycles formations, stages, ateliers, conférences, événement sont conçus pour permettre au CANDIDAT de maîtriser les techniques de développement personnel issus de Fabrice Capel -CFA, utilisant une association d'outils psycho émotionnels et corporels accompagné par un rédactionnel pédagogique spécifiques développés par Fabrice CAPEL permettant d'accompagner des personnes dans un développement personnel et/ou professionnel.

Le programme, les intervenants, les modalités financières, les dates et le lieu de l'action de formation ou atelier sont consultables sur le site <https://fabricecapel-cfa.fr>

Evaluation de la formation

A l'issue des sessions de formation, il sera délivré une attestation au candidat, mentionnant la nature et la durée de l'action de formation. Les évaluations de formation seront composées de

QCM qui porteront sur la compréhension et l'intégration des informations délivrées et d'évaluation de mise en situation. Une note supérieure à la moyenne sera nécessaire pour l'obtention et la validation de la formation suivie.

3- Propriété intellectuelle

Il est expressément rappelé que la participation à une formation ou session de formations, ateliers, conférences, évènements, qu'ils soient collectifs ou individuels, ne confère aucun droit de faire état d'une quelconque qualification dans laquelle apparaîtrait, même indirectement la méthode enseignée par Fabrice CAPEL-CFA, ni avec aucune des méthodes, rédactionnel, produit, atelier, conférence, stage, évènement appartenant à ou utilisées par Fabrice CAPEL-CFA.

Un candidat ayant participé à une formation a la possibilité de relayer la communication concernant les marques, méthodes, produits, formations, ateliers, rédactionnels, conférences et évènements. Toutefois, toute utilisation des marques, méthodes, produits, formations, ateliers, rédactionnels, conférences et évènements, à des fins de promotion personnelle qui contreviendrait à la présente Charte est strictement interdite et entraînera immédiatement une action en responsabilité.

Seul le succès à la validation finale de l'examen, permet au candidat de faire état de sa capacité à accompagner et à utiliser les méthodes utilisées et développées dans le cadre de la formation suivie.

Les formations, ateliers, stages, méthodes, rédactionnels, conférences et évènements développées par Fabrice CAPEL-CFA constituent un savoir-faire particulier dont par Fabrice CAPEL-CFA est et reste le propriétaire.

Chaque Bénéficiaire peut utiliser librement le savoir-faire qu'il reçoit durant sa formation d'accompagnant pour ses besoins personnels ou dans l'exercice normal de son activité mais s'engage à conserver comme confidentiel ce savoir-faire et s'interdit de le divulguer ou d'en faire le commerce ou de l'enseigner sans un accord préalable avec Fabrice CAPEL.

En conséquence, le candidat s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit Fabrice CAPEL.

4- Ethique et déontologie

Lors d'une formation, d'un stage ou d'un atelier, le bénéficiaire reconnaît la dignité de tout être humain. Il se conduit de façon à respecter les différences de chacun et à donner à tous des possibilités identiques.

Le bénéficiaire des formations, stages, ateliers est tenu de respecter les règles déontologiques développées ci-après :

Le respect et le droit à la différence. Les prérogatives contenues dans ce droit permettent donc à toute personne d'exprimer sa particularité, sa spécificité ou sa singularité vis-à-vis des autres sans pour autant considérer cet écart comme une infériorité. Le droit à la différence implique donc le respect, l'acceptation de la spécificité d'autrui par rapport à sa même, respect qui doit intégrer l'égalité de la personne humaine au-delà de cette différence.

La bienveillance. Le bénéficiaire affirme sa volonté d'aborder ses clients sans heurter ni brusquer en développant une qualité d'écoute, d'indulgence et de compréhension.

Le niveau de compétences garantit que le niveau d'expertise et de connaissances du bénéficiaire lui permet de répondre aux besoins des clients avec lesquels il utilise les techniques, outils et connaissances apprises lors de sa formation enseignée par Fabrice CAPEL-CFA.

Le professionnalisme. Le bénéficiaire des enseignements doit répondre aux besoins de son client en matière d'accompagnement, conformément au programme prévu dans le cadre de la relation de sa formation. Il s'engage à conserver avec son client un haut degré de professionnalisme, même lorsque la relation d'accompagnement est terminée.

5- Sanctions en cas de violation de la Charte

Toute violation, même minime, de la présente Charte est susceptible de porter gravement atteinte à la réputation de Fabrice CAPEL et à lui causer d'importants préjudices.

En conséquence, le respect des dispositions de la présente Charte constitue une condition essentielle à la poursuite des relations contractuelles avec Fabrice CAPEL-CFA.

6- Droit Applicable et litiges

La présente Charte est soumise pour son interprétation et son exécution à la loi française. En cas de contestation ou de différend non réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Mont de Marsan sera seul compétent pour régler le litige lié à la présente Charte.

Mont de Marsan, le 01 janvier 2022